

**Laurent ULRICH**  
**Archevêque de Lille**

Madame ...  
Députée du Nord

Le 19 juin 2018

Madame,

Vous avez, dans une tribune du journal Libération, le 29 mai dernier, co-signée par un certain nombre de parlementaires de la majorité, rappelé votre attachement à l'extension de la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, célibataires ou en couple homosexuel comme hétérosexuel.

J'ai bien compris que vous le faites dans l'esprit de réaliser une promesse du programme présidentiel sur lequel vous avez été élue. Et je ne conteste par cette intention : ceci était annoncé et chacun pouvait s'attendre à ce qu'une proposition, ou un projet, de loi le fasse arriver au Parlement. Ce qui n'empêche pas un citoyen, fût-il un responsable religieux, d'exposer les questions qu'il se pose devant les arguments énoncés : vous évoquez, avec vos cosignataires, l'écoute et le respect de toutes et de tous.

D'abord faut-il dire sans nuance que près de six Français sur dix se déclarent favorables à cette extension quand, en réalité, quatre sur dix s'y opposent et deux sont bien hésitants ? Lorsque l'on demande aux mêmes Français s'ils sont favorables à l'absence de père qui est programmée dans cette extension, ce sont six sur dix qui répondent qu'il faut privilégier le besoin de chaque enfant d'avoir un père.

Je suis de ceux qui n'ignorent pas que la vie des familles a fort évolué et la fréquentation de nombreuses familles à laquelle me dispose le ministère que j'exerce ainsi que le témoignage des prêtres me le confirment quotidiennement. Mais est-il juste de ne retenir que le critère de l'égalité dans la réponse aux désirs individuels devant la procréation ? Au fond, est-il légitime de mettre sur le pied d'égalité le fait pathologique d'une infertilité diagnostiquée chez une personne et l'impossibilité naturelle d'engendrer pour une femme seule ou en couple homosexuel ? La médecine devrait-elle être faite dorénavant pour arranger la réalisation de désirs individuels plutôt que pour prendre soin des malades et soigner les pathologies ?

Par ailleurs je sais bien que l'entraînement des sociétés voisines qui pratiquent ce que nous n'avons pas choisi est un argument presque irrésistible. Mais ce qui coûte cher à l'étranger, ce n'est pas le voyage ! C'est l'opération elle-même qui entraîne vers une marchandisation du corps humain ...

Pouvons-nous nous laisser aller à cette logique qui maintiendrait l'inégalité que vous redoutez entre celles qui auront les moyens et les autres ? Nous laisserons-nous engager sur une piste qui nous conduirait à renoncer progressivement aux trois grands principes liés de notre droit français que sont la non-marchandisation confirmant l'inviolabilité et l'indisponibilité du corps humain ? Ces principes, me semble-t-il, sont l'honneur de notre droit et ils lui donnent son équilibre.

Comme vous le voyez, je n'évoque ici que des questions et des arguments de raison. Ces arguments ne font certes pas appel à mon engagement religieux, mais ils ne le contredisent pas non plus. Mon attachement au respect de la vie, à la procréation et à la variété des familles est compatible avec les questions que je me permets de vous exposer, et que d'autres personnes, qui ne partagent pas la foi peuvent adopter aussi.

Je vous remercie de l'attention avec laquelle vous m'avez lu, je vous renouvelle l'offre d'un échange avec Mgr Hérouard, Évêque auxiliaire, et moi-même, à votre convenance.

Et je vous assure, Madame la Députée, de mes salutations les meilleures.

+ Laurent Ulrich